

# **Pourquoi, le coran parle des animaux légendaires afin faire peur aux gens pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations ? religieuses**

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Pourquoi, le coran parle des animaux légendaires afin faire peur aux gens pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations religieuses et qu'ils payent leur zakat et leur khoms (le ? (cinquième

Résumé de la réponse

Le coran ne parle, même pas, dans un seul cas, des animaux légendaires pour faire peur -1 aux gens

Ce qui est mentionné dans certains hadiths sur le châtiment prévu pour certains péchés, -2 (comme par exemple le châtiment prévu pour les gens qui sont familiers au coran, mais qu'ils boivent du vin, seront punis et châtiés, par des dragons à mille têtes<sup>1</sup>[1], n'ont rien à avoir avec .le Khoms et la Zakât

Pour les scientifiques des sciences nouvelles et pour les savants religieux, la différence -3

apparente dans l'action et le résultat est un fait clair et évident. A titre d'exemple, du point de vue des sciences nouvelles, la terre se transforme, du fait des réactions chimiques en un fruit délicieux et le fruit se transforme, à son tour dans le corps humain, en le sang et d'autres matières alimentant les cellules constituant le cerveau et les os. Or, s'il quelqu'un se moque d'un scientifique des sciences nouvelles pour avoir fait une assimilation entre la terre et le sang, il fait preuve, en effet, d'un maximum de son ignorance et son inintelligence. Les savants religieux estiment que, tout comme la terre qui se transforme en le sang et d'autres substances alimentant les cellules des organes humains, les actions de l'homme aussi peuvent entraîner des connaissances et des effets, comme des dragons à mille têtes. 2[2] Or, il vaut mieux de tenter d'étudier et de comprendre les sciences et les connaissances religieuses au lieu de les

.tourner en dérisoire

---

.CF : Bihâr al-Anwar, tome 76, p. 146 [1]

Hassan Saqafi, " l'Homme et la Pensée " emprunté du livre « Itihad Aqel Be Ma'qoul » [2]  
.l'Ayatollah Hassan Zadeh Amoli, p. 51